



Rue publique peut elle devenir une rue privée

Par **barbaracs**, le **13/03/2010 à 16:42**

Bonjour, la ruelle ou je vis était privée il y a très longtemps puis elle est tombée dans le domaine public. Est-ce possible de la privatiser à nouveau ? Que dois-je effectuer comme démarches ? Cordialement, Mme Charbonnier

Par **amajuris**, le **13/03/2010 à 17:40**

Bonjour, un ouvrage public est imprescriptible et inaliénable. Donc il faut faire sortir l'ouvrage du domaine public et puis le vendre après cette formalité. Si la rue appartient au domaine public de la commune, il faut voir le maire. Cette procédure est utilisée pour des terrains et immeubles, mais cela me semble difficile pour une voie publique (parfois pour des chemins ruraux) utilisée par principe par tout le monde. Cordialement

Par **barbaracs**, le **13/03/2010 à 17:49**

Bonjour, suite à votre réponse, sachez que la rue est plutôt une impasse avec au bout un cul de sac et que cette rue ne mène nulle part sauf aux propriétaires des maisons situées dans la même ruelle. Est-ce que cela rend la tâche plus facile ? Sinon, voir le maire, oui, mais dois-je me baser sur des textes ou des jurisprudences ? Auquel cas je les trouve où ? Merci

Par **amajuris**, le **13/03/2010 à 20:54**

bonsoir, en complément de mon précédent message avant de vendre le conseil municipal doit décider le déclassement de cette impasse c'est à dire la sortir du domaine public de la commune. je suppose qu'il existe d'autres riverains concernés qu'en pensent-ils ? il doit exister dans cette voie des réseaux publics enterrés ou aériens que comptez-vous en faire ? si cela se fait l'entretien sera à votre charge. la vente peut se faire soit de gré à gré soit par adjudication cordialement